



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE DU
MATÉRIEL D'ELECTROMENAGER ET D'OFFICE
POUR LE CENTRE DE VACANCES MUNICIPAL «
LES PRIMEVERES » POUR L'ANNEE 2023/2024**

**DÉCISION N° DM-23-323
EN DATE DU 29 AOUT 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, aux articles L. 2123-1 et suivants et R. 2123-1 et suivants pour la procédure adaptée ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, 9^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer les modalités de maintenance des matériels d'électroménager et d'office pour le centre de vacances municipal « Les Primevères » à Habère-Poche pour l'année 2023/2024 ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de maintenance des matériels d'électroménager et d'office, pour l'année 2023/2024, pour le centre de vacances municipal « Les Primevères » à Habère-Poche avec la société SAVEC, représentée par Olivier BOEDA, sur la base du tarif suivant : 3 252 € (trois mille deux cent cinquante-deux euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230829-lmc1H11093H1-AR Date de réception en Préfecture : 29/08/2023 Date de Publication : 29/08/2023
--